



## Lettre d'information du 1 er décembre 2014.

### Rédacteurs et photographes, comment travailler ensemble ?

C'était le thème de l'apéro pigiste de ce jeudi 27 novembre, organisé au Club de la Presse de Bordeaux par la section « pigistes » et réunissant rédacteurs et photographes.

Premier constat, les pigistes connaissent mal le fonctionnement des photographes et vice-versa. Méconnaissance mutuelle sur l'organisation de son travail ou sur le temps passé en écriture ou en postproduction. Les rédacteurs sont payés au feuillet et généralement en salaire, tandis que les photographes sont payés au forfait journée et souvent en droit d'auteur, malgré la loi Cressard qui impose le salariat pour tout travail de commande en presse. Difficile donc de dire si un métier est mieux payé que l'autre, chaque collaboration étant différente.

Les pigistes se voient imposer le fait de devoir faire les photos qui illustreront leur propos, et ce pour une bouchée de pain, avec bien sur, abandon des droits. L'une deux confirme « Je ne suis pas photographe. La photo passe après le papier et ils en ont pour leur 30 €..... ».

Les photographes qui veulent travailler pour la presse doivent faire un travail professionnel, avec des cadrages, une maîtrise technique de la lumière, de son matériel, et du traitement des images, pour pouvoir s'imposer. La presse magazine et la presse professionnelle ont besoin de photos de qualité, et le tandem rédacteur-pigiste est la solution idéale.

En deuxième partie du débat, la jeune photographe **Eugénie Baccot**, (<http://www.eugeniebaccot.com/fr/index.html>) et **Ariane Puccini**, jeune rédactrice, fondatrice du collectif Youpress, (<http://youpress.fr/author/ariane-puccini/>) nous ont expliqué comment elles ont autoproduit ensemble une série de reportages sociologiques en Corée du Sud : Préparation des sujets en amont depuis Bordeaux, présentation de leurs projets dans les rédactions et les services photos de magazines ciblés pour avoir des promesses de publications, voyage à leurs frais pour traiter les sujets, retour dans les rédactions pour présenter leur travail et .... le plaisir de voir les promesses de publication se concrétiser. L'effet boule de neige leur a ensuite permis d'avoir d'autres publications et de bien rentabiliser l'opération. Pour elles, pas question de prix feuillet ou de page photo, elles se partagent le prix de vente global du sujet à 50-50. L'obstacle de la 1<sup>ère</sup> publication étant franchi, elles peuvent espérer avoir un accueil favorable dans les rédactions pour leurs prochains reportages !

Lors de l'apéro-dating qui a suivi, avec buffet « auberge espagnole » rédacteurs et photographes ont pu poursuivre les échanges dans le but de mettre en place des « tandems ».

Petite précision : la loi Hadopi qui impose une cession des droits d'auteur au profit du groupe de presse qui les emploie, ne s'applique qu'aux journalistes permanents d'une rédaction et non aux pigistes (photographes ou rédacteurs), et encore moins aux auteurs qui céderont des droits sur des photos d'archives ou sur des reportages autoproduits :

<http://www.upp-auteurs.fr/actualites.php?actualite=1085>

Malheureusement ces derniers mois, plusieurs groupes de presse imposent aux pigistes (chantage à l'emploi) d'abandonner leurs droits pour des sommes forfaitaires dérisoires. De quoi alimenter gratuitement en textes et photos des rubriques entières dans les différents titres du groupe. Vu les similitudes entre les contrats envoyés par des photographes au service juridique de l'UPP, c'est à se demander si il n'y a pas entente entre ces groupes de presse ! L'UPP a alerté le ministère de la culture sur ces dérives. Affaire à suivre !

**Attestation Agessa :**

Si vous êtes affilié, n'attendez pas la dernière minute pour demander à l'Agessa votre attestation de dispense de précompte pour 2015. Vous pouvez le faire par internet en vous connectant sur votre compte et en cliquant sur l'adresse e-mail de l'agent qui suit votre dossier. Vous lui faites votre demande accompagnée de votre avis d'imposition 2014, et vous recevrez très rapidement votre attestation par mél.

**Succès pour le Festival Photomage :**

Près de 2.200 personnes ont visité les expositions de la 1<sup>ère</sup> édition de Photomage dans le très beau cadre de la salle capitulaire de l'espace Mably, à Bordeaux. Parmi les différentes conférences, l'UPP animait un débat sur le droit à l'image et le droit d'auteur. Un bilan très positif qui a de quoi réjouir Catherine Valentini, l'organisatrice de cette manifestation.

**Le Puits des photographes :**

Nos confrères de la région Rhône-Alpes s'engagent auprès de l'organisation caritative « Les puits du désert-Tidène » pour créer et réaliser un appel à projet photographique destiné à financer « le Puits des Photographes ». La participation est réservée aux membres de l'UPP.

Toutes les infos <http://www.upp-auteurs.fr/actualites.php?actualite=1235>

**Matériel photo à vendre** : Rosalyne Bottrel, ancienne présidente du club de la presse de Bdx, vend le matériel photo suivant : Nikon D300 (2009) plus objectifs Zoom16/85 ( 2012), Nikkor 50mm, 24mm, 105mm codés, plus 3 batteries. (flash et 200mm non codé donnés). Le tout pour 1.500 €. Contact : tél : 06.86.58.63.59, mél : [rosalyne.bottrel@laposte.net](mailto:rosalyne.bottrel@laposte.net)

**Matériel photo volé à Toulouse** : un CANON EOS 500D+ EFS 18-55 US N° : 5657814

Si vous le voyez passer, contactez jacques Sierpinski, tel 06.33.42.57.79 ou [sierpinski@free.fr](mailto:sierpinski@free.fr)

**La prochaine rencontre UPP-Aquitaine-Charente** aura lieu fin janvier, en partenariat avec Act'Images. La vente de tirages en galerie pouvant être un plus pour les photographes, le thème sera : « Comment proposer et exposer ses photos en galerie ? »

**N'oubliez pas de renouveler votre adhésion à l'UPP pour l'année 2015, et si vous n'êtes pas encore adhérent, c'est le moment d'adhérer.** En cas de difficulté financière n'hésitez pas à contacter la commission sociale.

Les adhérents UPP peuvent prendre connaissances des comptes-rendus juridiques rédigés régulièrement par notre juriste Nolwenn Bescher et se connectant sur la partie réservée aux adhérents du site. Pour se connecter, rien de plus simple : le login correspond au mail de l'adhérent et, en cas de perte du mot de passe, il suffit d'en redemander un, quitte ensuite à le personnaliser

**Retrouvez toute l'actualité de la profession sur le site de l'UPP :**

<http://www.upp-auteurs.fr/actualites.php>

Philippe Roy